



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 JUIN 2026

Présents

Monsieur AUVILLE, Madame BA-TALL, Monsieur BOILLE, Madame BROSSARD, Monsieur CHANDENIER, Monsieur CONTE, Monsieur DENIS, Madame DJABER, Madame GOBLET, Monsieur GRATEAU, Madame HOSTACHE, Madame JOVENEUX, Madame LEMAURE, Monsieur MARTINS, Madame MERCIER, Monsieur MIRAULT, Monsieur MOURABIT, Madame QUINTON, et Monsieur VALLET, Administrateurs

Excusés

Monsieur BRESILLION, qui avait donné pouvoir à Mr AUVILLE
Madame FROMIAU, qui avait donné pouvoir à Mme HOSTACHE
Madame MOREAU, dont le pouvoir a été attribué à Mr CHANDENIER
Monsieur THOMAS

Participaient également à cette séance

Monsieur SIMON, Directeur Général de Tours Métropole Habitat
Monsieur BACLE, Directeur Proximité de Tours Métropole Habitat,
Madame DROUET, Directrice des Ressources Humaines de Tours Métropole Habitat,
Madame HOSTACHE, en tant que Secrétaire Générale de Tours Métropole Habitat,
Madame LOISEAU, Directrice Finances-Comptabilité de Tours Métropole Habitat,
Madame ROLLIN, Directrice Développement et Patrimoine de Tours Métropole Habitat,
Madame VIVIER, Directrice Gestion Locative de Tours Métropole Habitat,
Madame CHARPENTIER-GRUBER, Responsable de l'Unité par public et renouvellement urbain à la Direction
Départementale des Territoires,
Madame KERMORGANT, Commissaire aux Comptes de Tours Métropole Habitat
Monsieur VIEILLERIBIERE, Chef du Pôle SPuRLo à la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail
et des Solidarités d'Indre-et-Loire,

Présidence successive de

**Monsieur MOURABIT jusqu'au point 4,
et de Monsieur DENIS, élu Président à partir du point 5.**

GRAMMONT – LOCAL COMMERCIAL EXPLOITE PAR LA SARL MILLES J ESTHETIQUE : DEMANDE DE REDUCTION DE LOYER

(Grammont CC C/34)

Le Directeur Général et la Directrice Financière et Comptable rappellent au Conseil d'Administration qu'il avait accepté, lors des séances des 20 juin 2023 et 13 septembre 2023, d'attribuer le local commercial à la SARL MILLES J ESTHETIQUE pour y exploiter un institut de beauté de 35 m² situé 224, avenue de Grammont à Tours.

La Directrice Financière et Comptable rappelle que le bail initial a été signé à effet du 2 octobre 2023 pour un montant de loyer annuel hors taxes et hors charges de 6.720,00 €, soit 192 €/m²/an (valeur de l'ancien occupant Square Habitat).

Madame THIAM, gérante de la SARL MILLES J ESTHETIQUE, se dit très attachée à ce local et à la clientèle qu'elle a pu y développer depuis 3 ans mais a informé Tours Métropole Habitat de son incapacité à se dégager un salaire depuis son installation privilégiant sa volonté d'honorer ses engagements financiers auprès de son bailleur et de ses fournisseurs.

Au regard de ses difficultés, Madame THIAM s'est rendue à l'évidence qu'à défaut de pouvoir réduire ses charges, elle devrait envisager de résilier le bail qui la lie à Tours Métropole Habitat pour l'exploitation du local situé 224, avenue de Grammont malgré son réel souhait d'y poursuivre son activité.

C'est pourquoi, par courrier reçu le 22 mai 2026, Madame THIAM sollicite la bienveillance de Tours Métropole Habitat et de son Conseil d'Administration, afin de lui accorder, à titre commercial, une réduction mensuelle de son loyer de l'ordre de 200,00 € TTC.

Afin de permettre à Madame THIAM de poursuivre son activité, une analyse interne a été réalisée en tenant compte des conditions financières appliquées aux autres cellules commerciales environnantes, dont les loyers varient de 60 à 102 € HT/m²/an.

Cette analyse laisse apparaître que la diminution demandée ramenant ainsi le loyer annuel à 4.720,00 € HT (134,36 €/m²/an) était tout à fait envisageable, ce montant restant toutefois supérieur aux autres cellules commerciales du Site Grammont.

Il convient par ailleurs de préciser que Madame THIAM a toujours respecté ses engagements auprès de son bailleur, ne crée aucune nuisance, ni trouble de voisinage et porte une attention particulièrement soignée à l'entretien du local qu'elle occupe.



Après délibération, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité des Administrateurs ayant pris part au vote, d'accepter la réduction du loyer de la cellule commerciale de Madame THIAM ramenant ainsi le montant annuel à 4.720,00 € HT (134,36 €/m²/an).

**POUR EXTRAIT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 25/06/2026 CERTIFIE CONFORME ET EXECUTOIRE,**

**LE DIRECTEUR GENERAL,
Grégoire SIMON**